



**DECISION N° 006 /RL/CNDD-FDD/2018 PORTANT MISE EN PLACE DU
COMITE DE PILOTAGE POUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.**

Le secrétaire Général du Parti CNDD-FDD;

- Vu la Constitution de la République du Burundi;
- Vu la loi portant Organisation et fonctionnement des Partis Politiques au Burundi;
- Vu les statuts du Parti CNDD-FDD;
- Vu le règlement d'ordre intérieur du Parti CNDD-FDD,
- Vu les résolutions du Congrès Extraordinaire tenu à Ngozi du 18 au 19 Juin 2016
- Considérant les recommandations du Comité Central du Parti issues de la réunion tenue à Ngozi du 09 au 10 Mars 2018;

DECIDE

Article 1: Il est mis en place un Comité de Pilotage chargé de l'organisation du développement communautaire et de l'encadrement des coopératives de production.

Article 2: Sont nommés membres du Comité de Pilotage les Bagumyabanga dont les noms suivent :

1. Dr NIBITANGA Gilbert : Président
2. Mr BAVUMIRAGIRA Siggesbert : Vice – Président
3. Madame GIRUKWISHAKA Yvonne : Secrétaire
4. Hon. BAZIRA Rémégie
5. Hon. NKUNZIMANA Emmanuel



6. Ing. BITSINDA Ernest
7. Ing. BUTOYI Léonard
8. Ing. HATUNGIMANA Prosper
9. Mr. NDAYIKEJE Evard
10. Mr. NDAYISENGA Serges
11. Mr. NDAYISHIMIYE Bosco
12. Mr. BAYUBAHE Etienne
13. Mr. MIBURO Renovat
14. Mr. HITIMANA Marin
15. Mr. NDUWIMANA Laurent
16. Mme. NDAYISENGA Judith
17. Mr. MANIRAMBONA Evariste
18. Mr. SIBOMANA Clément

icle 3: Le Comité de Pilotage travaille sous la coordination du Secrétariat
ional au Développement Economique

icle 4: La présente décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à BUJUMBURA, le 03/11/2018

Le Secrétaire Général du Parti CNDD-FDD

Evariste NDAYISHIMIYE

